



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-497**

Séance publique du

13 décembre 2023

Présidence de Sophie JOISSAINS

Maire

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20231213- lmc1245620-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2023
Date de réception : vendredi 15 décembre 2023
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNED ✓ - COMPTE RENDU AFFICHE ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTROLE DE LEGALITE ✓</p>

OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LE SYNDIC DE LA COPROPRIÉTÉ DE L'OLIVERAIE SITUÉ 126 COURS GAMBETTA POUR LA RÉALISATION D'UNE PROMENADE PIÉTONNE ET CYCLABLE PUBLIQUE LE LONG DE LA TORSE DANS LE CADRE DU PARC NATUREL URBAIN

Le 13 décembre 2023 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 07 décembre 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Elisabeth HUARD à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Françoise TERME à Madame Fabienne VINCENTI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Alain PARRA.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Eric CHEVALIER donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
D.G.S.T. Adjoint Infrastructures et
Déplacements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2023

Nomenclature : 2.2

Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation
des sols

RAPPORTEUR : Monsieur Eric CHEVALIER

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame BONTHOUX Odile, Madame TRIVIDIC Solène

**Politique Publique : 06-AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DE LA MOBILITE
URBAINE**

OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LE SYNDIC DE LA
COPROPRIÉTÉ DE L'OLIVERAIE SITUE 126 COURS GAMBETTA POUR LA RÉALISATION
D'UNE PROMENADE PIÉTONNE ET CYCLABLE PUBLIQUE LE LONG DE LA TORSE DANS
LE CADRE DU PARC NATUREL URBAIN- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du projet de Parc Naturel Urbain et dans les objectifs de la Ville pour le développement durable, nous avons décidé la création d'un cheminement piéton et cyclable ayant pour objectif premier de créer un itinéraire principal piéton et cyclable continu sur 4,5 km. Mais également de valoriser la nature par l'acquisition des berges de la rivière de la Torse en proposant un projet d'aménagement en faveur de l'eau grâce à la désimperméabilisation et laissant ainsi la possibilité à la biodiversité de se développer.

Afin de définir et d'entériner ces dispositions et modalités, nous vous proposons une convention bipartite entre la Ville et la copropriété « L'Oliveraie ».

Cette convention permettra à la Ville de récupérer à l'euro symbolique une surface continue d'environ 1650 m² qui correspond au linéaire des berges de la Torse sur une largeur comprise entre 3 et 10 mètres à partir du fil de l'eau en rive droite faisant partie de la parcelle cadastrée BM n° 98.

En contrepartie de cette cession, la Ville réalisera à ses frais le cheminement piéton et cyclable. Tous les frais afférents à cette mutation seront pris en charge par la Commune d'Aix-en-Provence (géomètre,..)

Tous les points précisant cet accord sont définis très précisément dans la convention qui vous est présentée aujourd'hui.

Nous vous rappelons que la mise en œuvre de cette convention ne pourra être effective qu'après avoir purgé le délai de recours de deux mois à compter de la notification du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

En fonction de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

-APPROUVER la présente convention annexée ;

-ACCEPTER l'acquisition, à l'euro symbolique, auprès de la copropriété la résidence de l'Oliveraie de l'emprise de 1650 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée section BM n° 98 (la surface définitive sera précisée suite à l'intervention du géomètre) ;

-AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent ;

-DIRE que les lignes budgétaires présenteront les sommes nécessaires aux dépenses relatives aux travaux liés à cette opération.

DL.2023-497 - CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LE SYNDIC DE LA COPROPRIÉTÉ DE L'OLIVERAIE SITUÉE 126 COURS GAMBETTA POUR LA RÉALISATION D'UNE PROMENADE PIÉTONNE ET CYCLABLE PUBLIQUE LE LONG DE LA TORSE DANS LE CADRE DU PARC NATUREL URBAIN-

Présents et représentés : 52
Présents : 39
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 52
Pour : 52
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

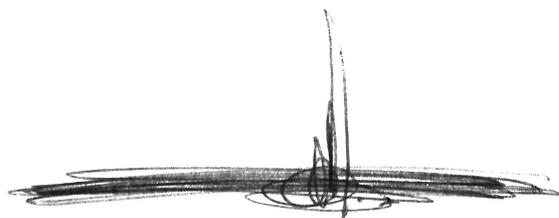
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15 décembre 2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

¹ « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION RECHERCHEE PEUT
ÊTRE CONSULTÉE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLÉES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00